



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

PARTENARIAT ENM / EFA

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ACTUALISATION

Vendredi 22 mai de 9h00 à 12h00

En présentiel

Ancienne Bibliothèque, Cour d'appel - Toulouse

Julien BETAILLE

Professeur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Membre de l'Institut universitaire de France,

Julien LAGOUTTE

Professeur

Université de Bordeaux Spécialiste en droit pénal de l'environnement

70€ la séance

50€ / - 2 ans

Places limitées

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître et maîtriser l'actualité textuelle et jurisprudentielle en droit de l'environnement.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - L'Etat du droit européen et international de l'environnement, la convention d'Aarhus, l'accès à la justice et la protection des défenseurs de l'environnement

II - Le droit pénal de l'environnement, première approche

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52